



COORDINATION NATIONALE

Comité des Usagers de l'Hôpital de Douarnenez
(Membre de la Coordination nationale des comités de défense
des hôpitaux et maternités de proximité)

12 Rue Charles de Foucauld – 29100 Douarnenez

Douarnenez, le 27 février 2016

Monsieur le Sénateur-Maire
de la Ville de Douarnenez.

Objet : lettre ouverte.

Monsieur le Sénateur-Maire,

Le Comité des Usagers de l'Hôpital de Douarnenez a été créé en 2002. Depuis donc quatorze ans, il s'est attaché à défendre les activités et les services de l'Hôpital de Douarnenez. Il a, en lien avec les médecins et les sections syndicales de l'hôpital, participé à la défense du service de **chirurgie ambulatoire**, dont le maintien et le développement nous avaient été assurés en janvier 2014. Ce service a été fermé, il y a un an, à la fin de février 2015, dans des conditions très mal vécues par les membres du Comité. Le Comité a demandé et continue à estimer nécessaire la réouverture de ce service, avec le recrutement **d'un anesthésiste par et pour l'Hôpital de Douarnenez**, avec un nombre de vacations suffisant pour permettre une reprise de la chirurgie ambulatoire.

Aujourd'hui le Comité continue son activité propre en étant inquiet devant la situation actuelle de certains services ou activités de l'Hôpital de Douarnenez. La mise en place des **Groupements Hospitaliers de Territoire**, prévus dans la loi sur la modernisation de notre système de santé ou loi Touraine, adoptée le 17 décembre dernier, va entraîner de nouvelles concentrations hospitalières, et nous craignons que certains services de notre hôpital de proximité, nécessaire à un bassin de population de plus de 70.000 habitants, ne soient menacés. Pour cette raison, nous restons vigilants et menons un travail d'information sur les GHT, marqué par l'organisation de réunions publiques, dont celle tenue à Douarnenez, le 1^{er} décembre dernier.

Le Comité des Usagers de l'Hôpital de Douarnenez est une association constituée selon la loi de 1901, mentionnée dans l'annuaire des associations douarnenistes sur le site Internet de la Ville de Douarnenez. Le Comité est aussi membre de la Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité, association agréée par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé. Pour mener notre activité nous avons besoin de nous réunir, comme tout autre association ne disposant pas d'un local permanent. Mais c'est au moment où nous développons notre travail d'information sur les GHT que vous nous refusez, par votre courriel du 1^{er} février dernier, l'accès à une salle communale, à la suite du rassemblement intervenu le 22 janvier dernier devant l'Hôpital de Douarnenez, rassemblement exprimant une nouvelle fois notre réprobation de la politique hospitalière mise

en œuvre, organisé à un moment où l'établissement recevait plusieurs représentants d'autorités administratives et politiques concernées par les politiques de santé. Nous ne pouvons accepter une telle réponse qui nous apparaît comme une punition collective contre tous les membres de notre association et comme un déni de démocratie locale. Nous estimons que les salles municipales existant à Douarnenez doivent rester accessibles aux associations douarnenistes, qui mènent des activités légales et démocratiques, indépendamment de l'appréciation que vous pouvez avoir sur leurs revendications et actions. Sinon, c'est la liberté de réunion des citoyens de Douarnenez, comme de ceux des communes faisant partie du bassin de population desservi par l'Hôpital de Douarnenez qui se trouve mise en cause.

Notre Comité travaille chaque semaine pour veiller à la santé de notre hôpital de proximité, pour qu'il ne soit pas absorbé par celui de Quimper, lui-même menacé aujourd'hui de passer sous la coupe de celui de Brest. Pour mener cette tâche d'intérêt public, nous vous demandons de nous accorder au plus tôt l'autorisation d'utiliser une salle municipale pour y travailler. En l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sénateur-Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Comité des Usagers de l'Hôpital de Douarnenez,
le président, Yves Jardin.

PS – Copie de ce courrier est envoyée à Monsieur le Préfet du Finistère et sera transmise à la presse.